

Enquête sur la pertinence des journées d'hospitalisation

15 octobre 2026

Pourquoi vous informer de cette démarche ?

La collecte des données de cette enquête implique la mise en œuvre de traitements de données à caractère personnel, et notamment de données de santé. Dans ce cas, le règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) s'applique.

Pourquoi réaliser cette enquête ?

Dans le cadre de la promotion du juste recours à l'hôpital et afin de garantir des parcours de soins pertinents, sécurisés et de qualité à chaque patient, le Ministère de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées lance **une enquête nationale** dont l'objectif est **d'évaluer la pertinence de la présence des patients en hospitalisation complète**, un jour donné.

Suis-je concerné par cette enquête ?

Si le jour de l'enquête, vous êtes hospitalisé au sein d'un service de Médecine, de Chirurgie, ou dans un service soins médicaux et de réadaptation (SMR) en hospitalisation complète, vous êtes concerné. Vous êtes également concerné si vous êtes admis en hospitalisation le jour de l'enquête.

Y a-t-il des exceptions ?

Oui ! tout patient hospitalisé dans l'un des services suivants est exclu de l'enquête : admission en soins critiques (ex : réanimation, soins intensifs, unités de surveillance continue), service d'obstétrique ou de santé mentale, urgences, en unité de soins longue durée ou en néonatalogie (avec ou sans soins intensifs). Vous n'êtes également pas concerné si vous sortez d'hospitalisation le jour de l'enquête.

Quelles sont les données collectées ?

Les données à caractère personnel collectées le jour de l'enquête sont : la tranche d'âge des patients hospitalisés (- de 18 ans, de 18 à 74 ans inclus, 75 ans et plus) ; les soins médicaux et/ou paramédicaux reçus par les patients ; le mode d'entrée en hospitalisation (programmée depuis au moins 48h00, non programmée, en urgence) ; l'état des patients le jour de l'hospitalisation.

Combien de temps vos données seront-elles conservées ?

Les données collectées seront conservées pendant une durée maximale de deux ans avant d'être effacées.

Quels sont vos droits vis-à-vis des données collectées ?

Vous avez le droit d'accéder aux données qui ont été exploitées, et de demander leur rectification. Pour exercer vos droits, il faut adresser votre demande avec une photocopie d'un document d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) et le détail de votre demande au délégué à la protection des données de l'Hôpital privé Pays de Savoie, soit en écrivant à : Hôpital privé Pays de Savoie - 19 avenue Pierre Mendès France – 74100 Annemasse ou par courriel à : hpps.contact@ramsaysante.fr. Si toutefois vous n'êtes pas satisfait du traitement de vos données, vous avez la possibilité de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés.